



INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Loi n°2014-344 du 17/03/2014 relative à la consommation

» Communauté de communes du Pays Riolois

Service eau et assainissement

Ce document, dûment complété et signé par le demandeur, précise les modalités de la mise en œuvre contractuelle. Il doit être retourné, accompagné du contrat d'abonnement dûment approuvé et signé. Il n'est valable et applicable que dans le cadre d'une seule et même demande.

I. IDENTITE

Communauté de Communes du Pays Riolois – Service de l'Eau et de l'Assainissement

Adresse postale : Rue des Frères Lumière - Parc d'activités 3R Rioz Nord-Est, 70190 RIOZ

Tél : 03 84 91 91 45

Courriel : serviceeau@cc-pays-riolois.fr

Site internet : www.cc-pays-riolois.fr

SIRET : 247 000706 00066

II. GARANTIES LEGALES

La Communauté de Communes du Pays Riolois est tenue à l'ensemble des garanties légales conformément à l'article L. 133-3 du code de la consommation.

III. SERVICES A L'USAGER

Délibération du 15 mars 2018 relative à la prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de communes du Pays Riolois.

Arrêté préfectoral n°70-2018-10-08-011 du 8 octobre 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays Riolois.

- Raccordement au réseau d'eau potable ou d'assainissement collectif
- Distribution d'eau potable, collecte et transport des eaux usées, traitement des eaux usées, travaux de réalisation de branchements neufs, travaux de pose de compteurs et opérations d'entretien diverses, relevés des compteurs, facturations des consommations et transfert d'abonnement.

IV. TARIFS APPLICABLES ET REVISABLES

La Communauté de Communes du Pays Riolois fixe par délibération, le montant ou l'assiette des tarifs de fourniture d'eau soit une part variable qui est imputée au volume réellement consommé par l'abonné et une part fixe qui est en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement.

Ces tarifs sont modifiés par une délibération de la Communauté du Pays Riolais chaque fois qu'un ajustement est nécessaire pour assurer l'équilibre des recettes et des dépenses. L'abonné est informé des changements de tarifs au plus tard à l'occasion de la première facture où le nouveau tarif s'applique, en précisant le tarif concerné et la date exacte d'entrée en vigueur.

Ce présent article s'applique également au service assainissement pour les usagers concernés.

V. PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Branchement eau et assainissement au devis.
- Prestations inscrites à la *délibération du 12 décembre 2022 relative au vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement 2023, et à la délibération du 27 février 2023 relative à la modification des tarifs d'assainissement sur Etuz et Perrouse et des tarifs de prestations.*

VI. FACTURATION EAU ET ASSAINISSEMENT



Communauté de communes
du Pays Riolais

MAISON COMMUNAUTAIRE
RUE DES FRÈRES LUMIÈRE
70190 RIOZ

Pour toute question relative à la facturation,
Service Eau et Assainissement de la

Contact administratif

Relevés d'index, facturation,
demande de branchement

CC du Pays Riolais

03 84 91 91 45

ou par messagerie :

serviceeau@cc-pays-riolais.fr

Astreintes de la régie

24h/24

Fuites, ...

En cas d'urgence :

03.84.91.78.07

Changement :

Communiquez immédiatement tout changement de
situation concernant l'usager ou l'emplacement desservi.
En cas de modification d'adresse postale, nouvel

occupant ou changement de propriétaire, merci de nous
indiquer les nouvelles coordonnées de l'usager.

Ordonnateur :

La Présidente

Mme Nadine WANTZ

SIRET :

24700070600116

Emis le :

15/04/2022

Informatique et Liberté :

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978,
relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux
Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de
rectification des données à caractère personnel
vous concernant et faisant l'objet de traitements
sous la responsabilité du service de gestion de la
redevance de la CC du Pays Riolais.

Retrouvez vos infos
sur le site internet

Suivez votre production ou

payez par carte bancaire sur

<http://www.cc-pays-riolais.fr>

Login : xxxxxxxx

Mot de passe : xxxxxxxx

FACTURE N° 22/xxxxxxx/xxxxxx

Service Eau et Assainissement

AS_700_EAUASS

Ref paiement :	xx	00016805
Période :	EAU ASS 1er sem 2022	

SGC DE GRAY - CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
PLACE DU GENERAL BOICHUT - BP 159
70100 GRAY

M XXXXX
15 RUE XXXXX
70XXX XXXXX

MONTANT à régler : xxx,xx €

Modalités de paiement :

A payer avant le : 15/06/2022

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) :

Datez et signez le TIP SEPA dans l'encadré indiqué. Joignez un RIB, RIP ou RICE si vos coordonnées bancaires ne figurent pas sur le TIP SEPA ou si elles sont erronées. Retournez le volet TIP SEPA dans l'enveloppe fournie, affranchie au tarif lettre sans aucun autre document et sans modifier le montant. Le paiement partiel est impossible lors d'un paiement par TIP SEPA.

Par paiement électronique :

Adresse de paiement internet <http://www.cc-pays-riolais.fr> :

Login : xxxxxxxx Mot de passe : xxxxxxxx

Par virement :

Indiquez en zone "objet/libellé" la mention EAU65/00016805

IBAN : xxxx xxxx xxxx xxxx xxx BIC : xxxxxxxxxxxx

Par prélèvement à échéance : Retirer un dossier auprès de la C.C.P.R.

Par chèque bancaire ou postal :

Libellez le chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public, joignez le coupon détachable ci-dessous et envoyez l'ensemble sous pli affranchi au Centre d'Encaissement de Créteil, dans l'enveloppe jointe.

Par carte bancaire ou numéraire :

En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite>).



Communauté de communes
du Pays Riolais

Point de distribution : 1
COMMUNE
numéro
M. XXXXXXXXXXXX
15RUE XXXXXXX
70XXX XXXXXXX

Vos coordonnées

DETAIL FACTURE N° 22/0411343

Service Eau et Assainissement

N° de Titre : xx
Période : EAU ASS 1er sem 2022

N° Avis : xxxxxxxx
Date émission : 15/04/2022

Compteur n° CXXXXXXXXX ancien index : 1000
nouvel index : XXX

date de relevé : 04/06/2021
date de relevé : 31/12/2021

Eau potable
Correspond à la part fixe annuelle
Correspond à votre consommation

Assainissement collectif
Correspond à la part fixe annuelle
Correspond à votre consommation d'eau potable

Agence de l'Eau
Chaque usager paie des redevances à l'Agence de l'Eau pour la pollution domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte. Elles sont calculées en fonction du volume d'eau consommé. Ces redevances sont intégralement reversées à l'Agence de l'Eau.

Retrouvez sur notre site www.cc-pays-riolais.fr toutes les informations relatives à votre compte :

- suivi de votre consommation
- facture en ligne
- paiement de votre facture
- Possibilité de renseigner votre relevé d'index

DETAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT	Montant TTC	Taux de TVA
Votre compteur n° C13FA151535					
DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement	XX/365 j	XX	XX	XX	5,50
Abonnement période 01/01-30/06/2022					
Consommation	XXX m3	XX	XX	XX	5,50
Estimation en l'absence de relevé au 31/12/2021(*)					
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				XX	XX
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES					
Abonnement	XX / 365 j	XX	XX	XX	10,00
Abonnement période 01/01-30/06/2022					
Consommation	XXX m3	XX	XX	XX	10,00
Estimation en l'absence de relevé au 31/12/2021(*)					
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				XX	XX
ORGANISMES PUBLICS					
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	XXX m3	XX	XX	XX	5,50
Modernisation des réseaux de collecte (agence de l'eau)	XXX m3	XX	XX	XX	10,00
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				XX	XX
<p>Total à payer HT : xx</p> <p>Taux appliqué sur l'eau potable TVA à 5,5% : xx</p> <p>Taux appliqué sur l'assainissement collectif TVA à 10% : xx</p> <p>Total à payer TTC : xxx</p> <p>Prix TTC au litre (hors abonnement): xxx</p>					

* Identifiants et mot de passe identiques à ceux de votre compte Ordures Ménagères. En cas d'oubli de ceux-ci, vous pouvez contacter le service au 03 84 91 91 45

VII. DELAI D'INTERVENTION

- Demande d'information sur la qualité de l'eau : par courrier ou mail sous 7 jours.
- Réponse à un courrier : sous 1 mois.
- Détection surconsommation au minimum 2 fois supérieur : signalement dès constat (mail, tél, sms, courrier, ...).
- Accueil téléphonique 24h/24 et 7j/7 en cas d'urgence au 03 84 91 78 07.
- Intervention dans les 4 heures en cas d'urgence.
- Coupure d'eau programmée : information au mini 48h avant.
- Coupure d'eau non programmée : possibilité d'information dans les meilleurs délais sur le site internet de la CCPR (www.cc-pays-riolais.fr) et sur la page Facebook (@communautedecommunesdupaysriolais).
- **Abonnement Eau** : exécution immédiate sauf en cas de demande expresse de mise en œuvre du délai de rétractation (cf. présent formulaire).

VIII. DUREE

La durée du contrat correspond :

- A la validité de l'abonnement souscrit tant que ce dernier n'a pas été résilié.

IX. RESILIATION

Il existe deux types de demande de résiliation d'abonnement :

- **La résiliation d'abonnement avec transfert d'abonnement** : sans frais et avec établissement d'un nouvel abonnement, assurant la continuité de la fourniture d'eau. L'abonné indique l'index de consommation de son compteur avec sa demande de transfert d'abonnement, faute de quoi la demande ne pourra être acceptée.
- **La résiliation d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau** : l'absence de transfert d'abonnement est susceptible de donner lieu à la cessation de la fourniture d'eau.

A noter que les abonnements prennent fin à la demande expresse des abonnés au plus tard quinze jours après la date de la réception de la demande ou à la date définie par l'abonné si celle-ci est postérieure.

X. CONDITIONS ET MODALITES DE RETRACTATION

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux relatifs aux services déjà fournis.

Le consommateur qui souhaite exercer son droit de rétractation alors que l'exécution du contrat a commencé, à sa demande expresse, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

XI. MEDIATEUR

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès du service de l'Eau et de l'Assainissement n'a pas permis de régler le différend, vous pouvez saisir le MEDiateur :

Médiation de l'eau BP 40463 Paris Cedex 08, ou en ligne à l'adresse www.mediation-eau.fr.

Tarifs eau régie :

	EAU RÉGIE - 2023 TARIFS UNITAIRES EN € HORS TVA ET HORS TAXE AGENCE DE L'EAU		
	Part Fixe	Part variable ≤600m3	Part variable >600m3
AULX-LÈS-CROMARY	70.1243 €	1.8414 €	1.6573 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	89.2583 €	1.7154 €	1.5439 €
BOULT	58.6043 €	1.3914 €	1.2523 €
BUSSIERES	59.5283 €	2.0814 €	1.8733 €
BUTHIERS	81.3563 €	1.6374 €	1.4737 €
CHAMBORNAY LÈS BELLEVAUX	79.9223 €	1.7694 €	1.5925 €
CHAUX LA LOTIERE	86.7323 €	1.7034 €	1.5331 €
CIREY LES BELLEVAUX	78.3563 €	1.7454 €	1.5709 €
CROMARY	77.7323 €	1.7514 €	1.5763 €
FONDREMAND	60.6683 €	1.3314 €	1.1983 €
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	85.9223 €	2.1714 €	1.9543 €
HYET	64.1363 €	1.5174 €	1.3657 €
LA MALACHERE	79.2323 €	1.5834 €	1.4251 €
LE CORDONNET	91.1659 €	2.1954 €	1.9759 €
MAIZIERES	78.6683 €	1.3914 €	1.2523 €
MONTARLOT-LÈS-RIOZ	63.1223 €	1.4634 €	1.3171 €
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	90.0443 €	2.0874 €	1.8787 €
PENNESIERES	66.3563 €	1.4454 €	1.3009 €
PERROUSE	77.7323 €	1.7514 €	1.5763 €
QUENOCHÉ	72.0443 €	1.4274 €	1.2847 €
RECOLOGNE-LÈS-RIOZ	76.9643 €	1.6854 €	1.5169 €
RIOZ	68.5223 €	1.4574 €	1.3117 €
RUHANS	121.9223 €	2.3694 €	2.1325 €
SORANS-LÈS-BREUREY	79.9223 €	1.4874 €	1.3387 €
TRAITIEFONTAINE	49.2923 €	1.0734 €	0.9661 €
TRESILLEY	75.6683 €	1.5654 €	1.4089 €
VANDELANS	84.6683 €	1.8954 €	1.7059 €
VILLERS-BOUÏTON	85.2683 €	1.7034 €	1.5331 €
VORAY-SUR-L'OGNON	51.7223 €	1.4574 €	1.3117 €

Le taux de TVA appliqué sur la fourniture d'eau est de 5.5 %.

Tarifs des prestations eau, frais et pénalités liées au service de l'eau (TVA 20%) :

- Frais de gestion de dossier pour demande de branchement : 260 € HT.
- Frais de mise en service (à la souscription de l'abonnement eau) : 14,2180 € HT.
- Frais d'étalonnage de compteur à la demande de l'utilisateur : 200 € HT.
- Frais de relève des compteurs d'eau par des agents CCPR à la demande de l'abonné et en dehors des périodes de relèves prévues par le service de l'eau : 18,9573 € HT.
- Montant forfaitaire de frais de service pour branchement clandestin : 263.63 € HT.
- Montant de la pénalité pour branchement clandestin : 1 818,18 € HT.
- Montant de pénalité pour un changement de compteur dégradé : 260 € HT.
- Frais de gestion de dossier pour demande de suppression de branchement : 260 € HT.
- Montant de pénalité vol d'eau :
 - Montant forfaitaire de 500m3 d'eau au tarif de la commune concernée
 - Montant forfaitaire de frais de service pour vol d'eau : 260 € HT.

Tarifs Eau DSP (par collectivité) :

TARIFS EAU DSP - PART COLLECTIVITÉ 2023 HORS TVA ET HORS TAXE AGENCE DE L'EAU							
	Part Fixe	Part variable Tranche 1		Part variable Tranche 2		Part variable Tranche 3	
SIE BREUIL (BOULOT, ETUZ, MONTBOILLON)	32.7646 €	≤120m3	0.5629 €	≤240m3	0.2901 €	>240m3	0.2632 €
SIE DOUINS (OISELAY-ET-GRACHAUX)	43.4806 €	≤500m3	0.7028 €	>500m3	0.3500 €		

Tarifs assainissement :

ASSAINISSEMENT - 2023 TARIFS UNITAIRES EN € HORS TVA ET HORS TAXE AGENCE DE L'EAU		
	Part Fixe	Part variable
AULX-LÈS-CROMARY	87.1884 €	1.7603 €
BONNEVENT-VELLOREILLE	76.7184 €	1.2803 €
BOULOT	78.3564 €	1.1903 €
BOULT	30.3564 €	1.0223 €
BUSSIERES	88.2804 €	2.0063 €
BUTHIERS	65.8104 €	1.2443 €
CHAMBORNAY LÈS BELLEVAUX	69.3564 €	1.2803 €
CHAUX LA LOTIERE	65.2644 €	0.8303 €
CIREY LES BELLEVAUX	84.6264 €	2.2523 €
CROMARY	81.6264 €	1.6703 €
ETUZ	90.0000 €	1.1500 €
FONDREMAND	52.1724 €	1.1063 €
GRANDVELLE ET LE PERRENOT	57.6264 €	1.3523 €
HYET	91.9764 €	2.1023 €
LA MALACHERE	73.7184 €	1.5023 €
LE CORDONNET	30.3564 €	0.5903 €
MAIZIERES	42.3564 €	1.2383 €
MONTARLOT-LÈS-RIOZ	53.1564 €	1.5503 €
MONTBOILLON	70.8264 €	1.2623 €
NEUVELLE-LÈS-CROMARY	79.7184 €	1.4723 €
OISELAY ET GRACHAUX	68.5344 €	1.8143 €
PENNESIERES	68.5344 €	1.0763 €
PERROUSE	67.0000 €	0.8500€
QUENOCHÉ	63.0804 €	1.1303 €
RECOLOGNE-LÈS-RIOZ	42.3564 €	1.5683 €
RIOZ	50.7564 €	1.3103 €
RUHANS		
SORANS-LÈS-BREUREY	84.3564 €	1.5743 €
TRAITIEFONTAINE	60.3564 €	1.3703 €
TRESILLEY	80.2644 €	1.5923 €
VANDELANS		
VILLERS-BOUTON	82.7184 €	1.8383 €
VORAY-SUR-L'OGNON	30.3564 €	1.3103 €

Assainissement

Le taux de TVA appliqué sur la collecte et le traitement des eaux usées est de 10 %.

Tarifs des prestations, frais et pénalités liées au service de l'assainissement (TVA 20%) :

- Frais de gestion de dossier pour demande de branchement : 260 € HT.
- Montant forfaitaire de frais de service pour branchement clandestin : 263.63 € HT.
- Montant de la pénalité pour branchement clandestin : 1 818,18 € HT.